

Truc du métier de juge en tir à l'arc L'inspection des équipements

par Ghislain Arsenault
Juge international Émérite

Note préliminaire

Ces différentes façons de faire sont basées sur les différents règlements en vigueur et l'expérience des différents auteurs de ces textes. Il est possible, malgré les efforts mis pour conserver ces documents à jour, que des changements dans les règlements ou une nouvelle jurisprudence amène des modifications et une nouvelle façon de faire. Le règlement à jour a toujours préséance sur ces textes explicatifs

À chaque compétition, les archers sont incités ou confrontés à l'obligation de faire inspecter leur équipement. Quels sont les motifs de cette activité ?

Dans un premier temps, il faut dire que le matériel utilisé par les archers est déjà décrit par notre règlement. La très grande majorité de nos archers d'expérience ont déjà pris connaissance de cette description et utilisent un équipement conforme à leur catégorie.

Certains archers s'acharnent continuellement à trouver de nouvelles pièces d'équipement un peu spéciales, non décrites dans le règlement et susceptibles d'être illégales. Assez souvent, ils se présentent à l'inspection en espérant que le juge ne détectera pas un tel équipement. J'aimerais bien ici faire la comparaison entre cet archer et l'automobiliste qui passe sans se faire arrêter à 110 km/heure dans une zone à 100 km/heure. Si deux jours plus tard, il se fait prendre dans la même situation, pourra-t-il invoquer le fait qu'il a déjà passé cette zone radar à 110 km/heure sans se faire arrêter ? En fait, il sait qu'il est en situation d'illégalité. Aussi, lorsqu'un archer veut se servir d'une nouvelle pièce d'équipement douteuse, il doit la présenter à l'inspection en demandant l'avis du juge. C'est la raison d'être de cette période d'inspection. Si le juge ne peut répondre, il demandera qu'un comité d'étude prenne la décision en délibéré.

En agissant de cette façon, l'archer se protégera d'une situation de protêt, car soyez assuré que votre équipement est inspecté par les archers compétiteurs et que toute pièce jugée douteuse est référée à un juge, que vous en soyez conscient ou non. Vous pourrez peut-être passer l'inspection des juges, mais celle des archers concurrents peut être encore plus terrible. Elle comporte assez souvent une impression de manque d'esprit sportif et laisse une ambiance désastreuse.

Une autre raison qui justifie l'inspection d'équipement serait la découverte possible d'un équipement défectueux et possiblement dangereux : flèches brisées, corde aux brins cassés, lames fendues...

Le dernier point est l'assurance que vous êtes bien classé dans la bonne catégorie. C'est donc une question d'assurer l'égalité des chances pour tous les compétiteurs.

J'aimerais terminer en mentionnant que le fait qu'une pièce d'équipement ne soit pas inspectée ne veut pas dire qu'elle est illégale. Le fait qu'une pièce illégale ne soit pas détectée lors de l'inspection d'équipement ne la rend pas légale pour autant. Si un archer a un doute, il en référera à un juge.

L'ARCHER EST LE PREMIER RESPONSABLE DE SON ÉQUIPEMENT.